PERSPECTIVES EDUCATION FORMATION
PEF
la cgt
ÉDUC' ACTION

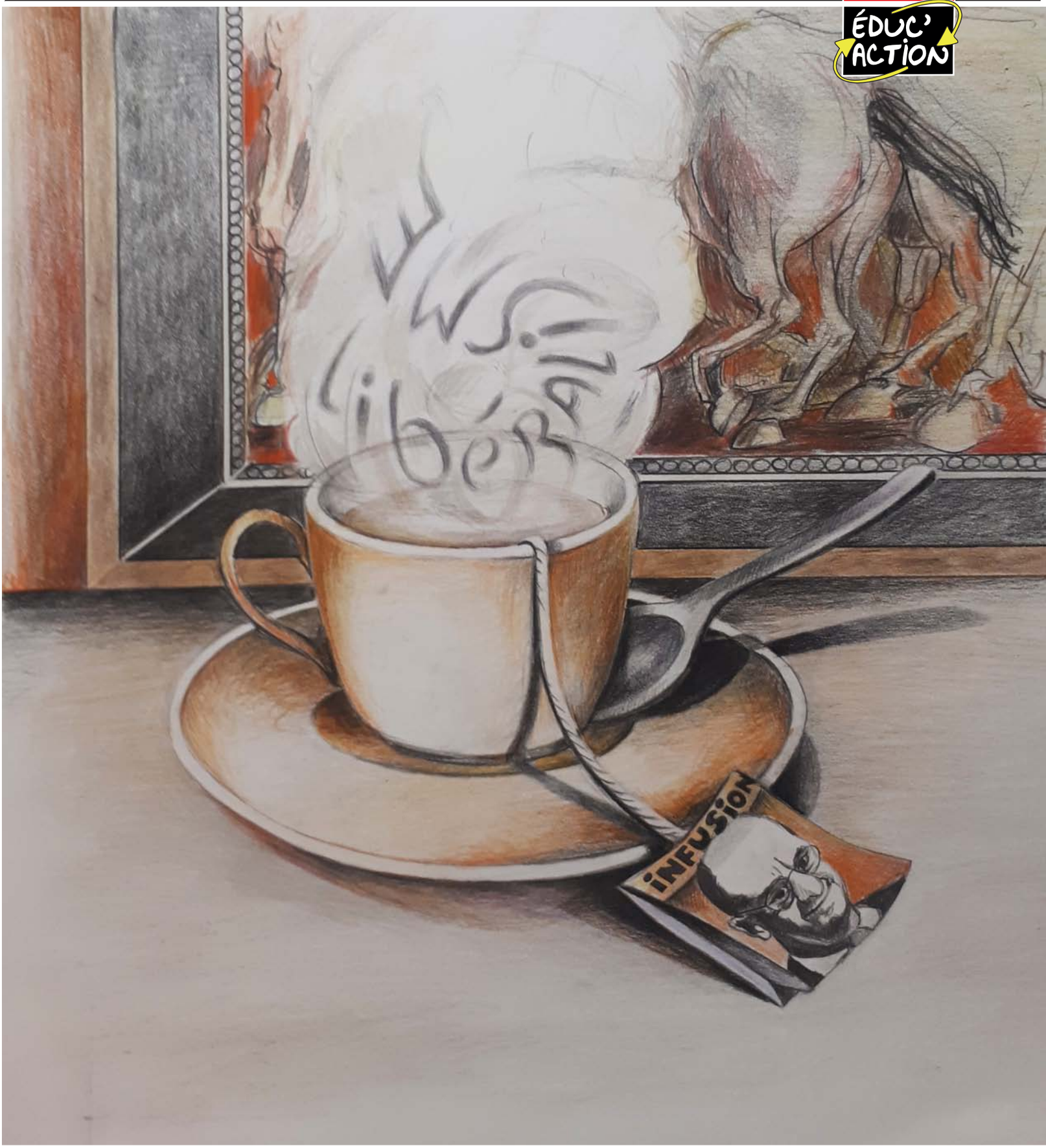

Grenelle : les hussards du libéralisme

FÉVRIER 2021
N° 167
Prix 1 €

p. 2 : Actualité : Riposter contre les restrictions des libertés
p. 3 : Obtenir un plan d'urgence pour l'Éducation
p. 4 : Blanquer : entre déni et autosatisfaction
«Libertés de choisir son avenir professionnel» vraiment ?
p. 5 : Avenir Lycéen ?
Formation des enseignant·es
p. 6 : Jeunesse et Sport au sein de l'Éducation nationale
p. 7 : Contractuel·les dans l'académie de Nantes : le scandale
Grève des assistant·es d'éducation le 1er décembre
p. 8 : Des décrets pour les personnels de direction
Gérer la crise sanitaire
p. 9 : Le Kansas city Shuffle* de l'Éducation prioritaire
p. 10 : Direction d'école : le père Noël n'est pas passé
Discriminations des professeur·es documentalistes
p.11 à 14 : DOSSIER – Grenelle : les hussards du libéralisme
p. 15 : Le droit de retrait n'est pas le droit de grève
p. 16 : Reclassement des PLP
p. 17 : Plan national d'action égalité femmes/hommes
p. 18 : ANI télétravail : la CGT n'a pas signé
Éducation : libertés et sexualités
p. 19 : Suspension du jour de carence
Guide du Bordeaux colonial et de la métropole bordelaise
p. 20 : Dématérialisation et maltraitance
p. 21 : Hommage : Nicole HENNACHE
p. 22 : Vous avez dit séparatistes ?
p. 23 : G comme Grenelle

Je souhaite me syndiquer
*Se rendre sur notre site : **www.cgteduc.fr***
cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal
Je souhaite prendre contact
01 55 82 76 55 / *unsen@cgteduc.fr*
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris
case 549 - 93515 Montreuil cedex

Directrice de publication : Nadine Castellani Labranche. **Rédactrice en chef :** Pauline Schnegg
Maquette : Christine Jarry-Arend. **Conception de la «Une»** *: Bertrand Verhaeghe*
Périodicité : *bimestrielle.* **CPPA :** *0620 S 07375* - **ISSN** *: 1250-4270.* **Dépôt légal :** *à parution*
Imprimerie RIVET - *BP 1577 (87022) Limoges cedex 9.* **CGT Éduc'action** - *263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. :* **01.55.82.76.55** - *Télécopie :* **01.49.88.07.43**
Mél : **unsen@cgteduc.fr** - Internet : **www.cgteduc.fr**

Riposter contre les restrictions des libertés

Alors que le pays s'enfonce un peu plus dans la crise sanitaire, économique et sociale, le gouvernement semble avoir perdu toute boussole et navigue à vue. Impréparation, improvisation, manque d'anticipation rythment les annonces du gouvernement laissant la population dans l'incompréhension la plus totale quand ce n'est pas dans le désespoir tant les conséquences sociales et psychiques sont alarmantes pour certains ou certaines.

Incompréhension est un terme qui a beaucoup été utilisé dans les médias pour défendre la proposition de loi relative à la sécurité globale. Les déclarations des député·es macronistes se sont enchainées de plateaux télé en émissions de radio pour rassurer, sans doute, pour venir en aide au ministre de l'Intérieur, sûrement ! La population avait, selon eux et elles, encore mal compris la teneur de ce projet de loi et *«dans un souci d'apaisement»*, devant les nombreuses manifestations à travers tout le pays, le gouvernement a annoncé que l'article 24 allait être réécrit. Pourtant, cette loi ne s'arrête pas à l'article 24 et de nombreux autres articles portent atteinte aux libertés individuelles et collectives : les combattre semble être une évidence pour beaucoup d'entre nous.

La dérive autoritaire du gouvernement se poursuit là puisque trois décrets ont été publiés le 04 décembre étendant, sous couvert de prévention contre le terrorisme, le fichage à toute la population. Ainsi, chacun·e pourra faire l'objet d'un fichage sur ses opinions politiques, son activité militante syndicale, sa santé… si les services de police, de gendarmerie ou de renseignement considèrent que vous pouvez porter atteinte à la sécurité. Même la pratique d'activités sportives pourrait figurer sur ces fichages !

Le projet de fichiers Edvige proposé en 2008 avait dû être abandonné grâce aux mobilisations qui avaient suivi son annonce. Preuve que la mobilisation permet de combattre toutes ces lois liberticides et de gagner !

Isabelle Vuillet

Patrick Désiré, secrétaire général

Obtenir un plan d'urgence pour l'Éducation

Après les fiascos sur les masques, le gel et les tests, ce gouvernement a une nouvelle fois montré à cette rentrée de janvier, son incompétence dans la lutte contre l'épidémie.

Les écoles restent ouvertes avec un « protocole sanitaire renforcé », les annonces dérisoires de JM Blanquer sur *« le brassage »* dans les écoles ou sur le temps de restauration, comme souvent, ne sont pas à la hauteur de la situation et ne rassurent pas des personnels déjà fortement éprouvés par leurs conditions de travail dégradées depuis des mois.

Construire la lutte

La vacuité des points d'information que le ministre fait avec les organisations syndicales montre l'absence de moyens à long terme pour assurer la résilience de l'École.

Jean-Michel Blanquer occupe le terrain médiatique pour ne pas dire grand-chose et fait des annonces surprenantes, comme sa volonté de maintenir les épreuves de spécialités au mois de mars sans concertation et contre tout bon sens.

Dans le même temps, il poursuit invariablement et de façon dogmatique la mise en place des réformes rejetées et combattues par une majorité de personnels.

Il prépare aussi son projet d'École en programmant des modifications en profondeur de nos métiers comme le montrent les travaux menés dans le cadre du Grenelle de l'éducation et dont les conclusions sont déjà écrites.

En réponse à cela, la CGT Éduc'action est engagée résolument dans la construction des luttes pour obtenir un plan d'urgence pour l'éducation. Avec d'autres organisations syndicales, nous appelons les personnels à se mobiliser pour leur salaire, leurs conditions de travail et contre toutes les réformes *"Blanquer"* qui organisent le tri social de nos élèves.

Au-delà du secteur de l'éducation, les mobilisations interprofessionnelles à l'initiative de la CGT posent les cadres qui permettront à tous et toutes d'exprimer leur rejet de la politique menée par Emmanuel Macron au profit d'une petite élite déconnectée des préoccupations de la population.

La CGT est aussi engagée dans toutes les manifestations contre les textes liberticides que propose ce gouvernement et qui remettent en cause nos libertés individuelles et collectives.

Si le succès de toutes ces actions reste à construire, en ce début d'année les luttes que nous engageons sont essentielles pour que le Monde d'après ne soit pas pire que celui d'avant.

Blanquer : entre déni et autosatisfaction

La lettre de Jean-Michel Blanquer a suscité colère et indignation chez les PLP.

Le ministre passe sous silence les conséquences des perturbations pédagogiques qui ont frappé les élèves des lycées professionnels.

Complètement déconnecté du terrain

Il ne propose aucune adaptation des épreuves d'examen pour la session 2021. Alors que sa réforme s'en charge déjà, le ministre prétend cyniquement que cela dévaloriserait les diplômes. Pire, il considère, au détriment du temps scolaire, que l'objectif principal de la formation reste d'atteindre les durées maximales des PFMP, conférant à l'entreprise un rôle central.
Blanquer se félicite de la *«réussite»* de sa propre réforme. Il reconnaît néanmoins un essoufflement de la co-intervention. Ainsi, en terminale Bac pro, ces heures de co-intervention vont s'ouvrir à l'ensemble des enseignements généraux et abonder les modules et les ateliers, notamment de philosophie.

La CGT Éduc'action est favorable à l'enseignement de la philosophie en lycée professionnel mais avec des moyens dédiés et un personnel formé.

En réalité, le ministère poursuit le démantèlement de l'enseignement professionnel sous statut scolaire caractérisé par l'appauvrissement des contenus de formation et le développement de l'apprentissage.

La CGT Éduc'action est attachée à un enseignement professionnel qui permet à chaque jeune de s'émanciper et d'obtenir un diplôme national. Elle exige le retrait de cette réforme.

Philippe DAURIAC

«Liberté de choisir son avenir professionnel» vraiment ?

Après deux ans d'existence, un rapport publié en octobre 2020 par les ministères du Travail et des Finances confirme l'analyse de la CGT sur l'insuffisance des financements de cette loi. Les pistes évoquées pour combler le déficit de France Compétences ne modifient pas l'esprit de la loi : livrer la formation professionnelle à la marchandisation.

Déshabiller le service public

Entre diminution des droits et des moyens pour la formation des salarié·es et réduction des formations qualifiantes, le rapport propose aussi **de faire financer l'apprentissage par les fonds publics et de réduire les moyens de l'Éducation nationale.**

Les propositions de ce rapport se mettent en oeuvre. Ainsi en décembre, le conseil d'administration de France Compétences devait examiner la **baisse des *«coûts contrats»* pour l'Éducation nationale dans les classes mixées,** ce qui permettrait une économie substantielle de la prise en charge de l'apprentissage par les fonds de la formation.

Ce même rapport va plus loin en évoquant *«une diminution des dépenses publiques consacrées à la formation des élèves en établissements scolaires publics ou privés sous contrat par un déport des élèves vers l'apprentissage».* Cela permettrait de **supprimer des postes dans l'Éducation et l'argent public économisé pourrait abonder le budget de France Compétences**.

L'objectif est clair : déshabiller le service public au profit de l'apprentissage dont l'État a confié la responsabilité aux entreprises depuis la loi de 2018. La résistance s'impose !

Catherine PRINZ.

Avenir Lycéen ?

Nous avons pris connaissance des liens étranges entre notre ministère et un *«syndicat»* lycéen via la presse.

L'affaire est édifiante puisqu'on apprend que la création de cette organisation, d'après *Libération*, aurait été favorisée (et c'est un euphémisme) par le ministère et les rectorats à travers des élu·es aux Conseils académiques de la vie lycéenne. **Avenir Lycéen, c'est son nom, a alors bénéficié de la plus grande part des subventions accordées aux organisations lycéennes,** qui aurait été en partie dépensée en diners et hôtels, d'après *Médiapart*, sans que le ministère y trouve à redire.

Halte au jaunisme

Avenir Lycéen s'était fait remarquer, au moment des luttes lycéennes contre la sélection à l'entrée de l'université et la réforme du Bac, par un soutien sans faille à la politique du ministre et une condamnation de la mobilisation. Bref, si on assimile les organisations lycéennes à l'histoire du syndicalisme, Avenir Lycéen est un syndicat jaune.

Si rien ne permet d'affirmer que le ministre avait connaissance de ces éléments, l'histoire d'Avenir Lycéen colle bien avec sa vision du dialogue social et du rôle de l'éducation et de la démocratie lycéenne : tout sauf une École démocratique au service de l'émancipation.

La CGT Éduc'action exige toujours que la justice et une commission d'enquête parlementaire fassent la lumière sur ces accusations très graves et sur le rôle du ministre.

Michaël MARCILLOUX

Formation des enseignant·es

Alors que le métier fait face à une grave crise d'attractivité (baisse des candidat·es aux concours, postes non pourvus), Blanquer a fait le choix d'aggraver la situation avec sa réforme de la formation et des concours.

Comme en 2009 sous Sarkozy, les concours vont repasser en fin de master 2, alors qu'actuellement ils sont situés en fin de M1, un an plus tôt.

À l'époque, cela s'était traduit par une diminution massive des candidat·es et des postes. **Ceci va s'accompagner d'une précarisation des étudiant·es.** Au lieu d'être fonctionnaires stagiaires, sous statut, pendant leur M2, avec un mi-temps de formation rémunéré 1450€ net, en M2 il va être proposé aux étudiant·es du MEEF un tiers temps d'enseignement en totale responsabilité sous statut de contractuel·le payé 664€ net.

Précarisation et formatage

Une nouvelle épreuve va être également introduite aux concours : un *«entretien de motivation»,* piloté par les RH (ressources humaines), comme dans une entreprise privée. La formation MEEF elle-même va être mise sous la tutelle des rectorats, c'est-à-dire des employeur·euses.

33% des formateur·trices ne seront plus universitaires mais personnels de l'Éducation nationale. Le ministère va ainsi pouvoir piloter davantage la formation pour imposer ses méthodes pédagogiques, au détriment de la liberté pédagogique, contribuant à formater davantage les profs.

Cette réforme s'inscrit dans la continuité de toute la politique de Macron qui vise à casser le service public et les statuts. C'est une étape supplémentaire vers la contractualisation croissante des enseignant·es. C'est pour toutes ces raisons que la CGT appelle l'ensemble des personnels à refuser cette réforme de la formation.

Antoine BOULANGÉ formateur INSPE Paris

Jeunesse et Sport au sein de l'Éducation nationale

Au 1er janvier 2021, 2000 agent·es personnels administratif·ves, pédagogiques et techniques Jeunesse et Sport ont rejoint le ministère de l'Éducation nationale et les services des rectorats ou des DSDEN.

C'est la mise en œuvre de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'État, OTE, et de la création du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Cette nouvelle structure réunit l'ensemble des compétences en matière de vie associative, de jeunesse, de citoyenneté et d'engagement mais aussi les savoir-faire présents sur les territoires dont les compétences étaient jusqu'ici exercées dans deux réseaux distincts : les services académiques d'une part et le réseau de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'autre part. Cette arrivée permet aussi de conforter la mise en place du SNU (Service National Universel).

La CGT Éduc'action avec les personnels

Quelle mise en œuvre pour cette absorption ? Théoriquement, une délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) sera créée au sein de chaque rectorat de région académique, tandis qu'au niveau départemental, un service jeunesse, engagement et sport sera constitué au sein de chaque DSDEN (SDJES).

Quelles conséquences pour ces personnels ? **Leur carrière ne sera pas modifiée et les règles régissant leur carrière (avancements d'échelon et promotion de grade) continuent d'être celles figurant dans le statut particulier dont ils ou elles dépendent.** Ils et elles conserveront l'ancienneté acquise sur le poste qu'ils et elles occupaient avant. Pas de modification du régime indemnitaire des titulaires, lors de la 1ère affectation au MENJS, celui-ci s'engage à maintenir le niveau des attributions indemnitaires (part mensualisée) des agent·es. Cette disposition reste valable sauf dans le cas où il s'agit d'une évolution vers un groupe de fonctions supérieures.

Ainsi, pour tou·tes les agent·es, le montant de la part mensualisée des primes, c'est-à-dire de l'IFSE pour les personnels qui sont au RIFSEEP, est garanti sans limitation de durée. Quant au CIA, l'engagement pris par le MENJS au titre du CIA 2021 est de maintenir le niveau 2020. Les règles de la note de service annuelle BIATSS du 17-11-2020 et les lignes directrices de gestion s'appliqueront.

La CGT a plaidé pour l'intégration de ces personnels dans le MEN car la perspective d'intégrer le pôle éducatif laisse entrevoir l'espoir de retrouver du sens à leur travail. Malheureusement, certaines missions resteront sous l'autorité des préfet·es. Néanmoins, la CGT Éduc'action souhaite la bienvenue à ces nouveaux personnels. Comme partout, de nombreuses batailles sont à mener : arrêt des suppressions de postes, augmentation du point d'indice, revalorisation des filières, titularisation des contractuel·les.

Chrystelle RISSEL

Contractuel·les dans l'académie de Nantes : le scandale

Depuis fin novembre, des contractuel·les du second degré se voient brutalement signifier la non-reconduction de leur contrat jusqu'à fin décembre. L'académie de Nantes annonce ainsi ne plus avoir les moyens pour prolonger les contrats sur les remplacements, ayant consommé tous les ETP dans le contexte de crise sanitaire.

Cette décision a des conséquences dramatiques pour les personnels : **dans un contexte social déjà tendu, pourquoi les non-titulaires paieraient·elles ou ils les frais d'une mauvaise gestion des supports ?**

Face à cette situation, en lieu et place des contrats, des lettres d'engagement sous le régime d'intervenant·es extérieur·es aux contours juridiques très flous ont été proposées aux agent·es, sans aucune garantie sur la rémunération, les congés payés, les allocations chômage… Avec ce contournement, l'académie de Nantes crée ainsi son propre droit.

Si l'action de l'intersyndicale a permis des reculs de l'administration, elle revendique la garantie de reconduction des contrats pour tou·tes.

Non-reconduction des contrats

Dans le contexte de crise sanitaire, la CGT Éduc'action a exigé un plan d'urgence permettant de recruter massivement des personnels afin de diminuer les effectifs par classe et d'améliorer les conditions de travail. C'était aussi l'occasion de lancer un plan de titularisation des personnels précaires.

Bertrand Colas

Grève des assistant·es d'éducation le 19 janvier

Le 19 janvier les assistant·es d'éducation étaient à nouveau en grève pour signifier leur mal-être lié à la crise sanitaire et demander des moyens supplémentaires.

Les AED sont en première ligne, les plus susceptibles de contracter le Covid ou d'être cas contacts. Les réponses données par les rectorats aux problèmes de remplacement sont insuffisantes.

Les AED sont en souffrance

À Paris, une centaine de postes a été créée, mais jusqu'en février seulement.

Dans l'académie de Versailles, une brigade de remplacement a été créée, comme nous le revendiquons à la CGT Éduc'action mais, voilà qu'en période de grève, l'institution s'en est servie pour casser la grève ! Ce qui semblait un progrès devient un outil de répression du mouvement social. Certains établissements allant même jusqu'à avoir recours à des vigiles privés. Les atteintes au droit de grève et pressions en tout genre

exercées par certain·es chef·fes d'établissement ne sont pas acceptables.

Le métier des AED évolue dans le mauvais sens. On leur demande d'être des vigiles, parfois même de fouiller les sacs des élèves. Comment placer les adolescent·es dans les meilleures conditions d'apprentissage en les accueillant de la sorte ? Il est urgent de renforcer les effectifs Vie scolaire dont la colère grandit. Les personnels sont épuisés mais déterminés à faire leur travail dans de bonnes conditions.

Frédéric PRIVÉ CPE collectif vie scolaire

Des décrets pour les personnels de direction

Deux décrets, présentés au CTM du 07 décembre 2020 concernant les personnels de direction, visent à introduire une revalorisation du régime indemnitaire qui s'accompagnera d'une refonte de leur évaluation. Le premier décret modifiant certaines dispositions du décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001 instaure une évaluation annuelle de ces personnels alors qu'elle était triennale jusqu'à maintenant.

Le point d'achoppement de ce décret concerne essentiellement les modalités de cette évaluation. En effet, s'agissant d'un·e chef·fe adjoint·e, l'évaluation pourra être effectuée par le·la chef·fe d'établissement, ce qui est problématique en cas de relation conflictuelle.

Des amendements ont été déposés afin que l'évaluation soit effectuée par le recteur ou par délégation le ou la DASEN et non plus le·la chef·fe d'établissement. Ces amendements ont été rejetés par l'administration. C'est pourquoi la CGT Éduc'action s'est prononcée contre ce décret au moment du vote.

Augmentation... des primes

Le deuxième décret concerne l'indemnité de fonctions et de responsabilités (IF2R). Il s'agit d'augmenter l'indemnité des chef·fes d'établissement et dans une moindre mesure celle des adjoint·es en la ré-équilibrant, notamment, entre les chef·fes et les adjoint·es (éviter, par exemple, qu'un·e adjoint·e d'un établissement de 4ème catégorie touche une prime supérieure à un·e chef·fe d'un établissement de catégorie inférieure).

La CGT Éduc'action s'est abstenue sur ce décret. En effet, si l'on peut se réjouir de l'augmentation de salaire, il n'en demeure pas moins que cela reste une prime. La CGT Éduc'action a toujours plaidé pour une augmentation de la valeur du point d'indice, c'est la seule véritable hausse de pouvoir d'achat pérenne pour les agent·es.

Isabelle Vuillet

Gérer la crise sanitaire

La difficulté principale est l'absence de cadre clair national. Or présentement, face à la situation que nous rencontrons, nous sommes laissé·es à notre seul bon sens. Paradoxalement, certain·es le vivent très bien, car c'est la rigidité du cadre qui leur déplaît et ils·elles aiment être aux ***«commandes»*** avec les coudées franches, à la tête de leur établissement, raison pour laquelle ils·elles ont passé le concours.

Risque de Burn-out

Depuis mars dernier, les personnels de direction doivent plus que jamais faire preuve de réactivité et d'anticipation et non d'une simple mise en application des instructions officielles qui arrivent systématiquement trop tard. Ils et elles doivent fonctionner à l'instinct par rapport aux informations reçues comme tout un chacun, par les médias. Ce contexte professionnel de crise est à la fois grisant et à la fois extrêmement stressant.

La crise fait que la dose de stress devient quotidienne et met sous pression en permanence. Le risque de burn out se situe ici.

Collectif des personnels de direction CGT Éduc'action

Le Kansas city Shuffle* de l'Éducation prioritaire

Déjà, sous F. Hollande, l'Éducation prioritaire avait été attaquée, les lycées exclus du dispositif…
Cette fois, la secrétaire d'État Nathalie Elimas aura du mal à masquer l'objectif : en finir avec l'Éducation prioritaire et expérimenter un nouveau mode de management éducatif.

«Sortons de cette logique de zone, facteur de discrédit et d'évitement»

FAUX : La logique de contournement de la carte scolaire ne se limite pas aux établissements dits *«Éducation prioritaire».* Développée depuis l'assouplissement de la carte scolaire de 2007 et accentuée par la politique d'*«autonomie des établissements»*, elle a contribué, en 15 ans à réduire la mixité sociale.

Réelle nouveauté : la contractualisation

« Il y aura des moyens spécifiques pour cette expérimentation »

FAUX : des mots mêmes de N. Elimas, la réforme se fait à moyens constants. Il y aura bien des moyens spécifiques... mais ceux-ci seront pris ailleurs. Cette logique a déjà prévalu depuis 2017 : les moyens supplémentaires pour les CP et CE1 à 12 se sont soldés par des pertes de moyens sur le reste de l'Éducation prioritaire, en particulier en collège REP+. **De plus, les moyens proposés sont très flous et risquent d'être simplement saupoudrés en fonction de *«besoins spécifiques».***

« Il y aura des critères précis mais plus nombreux »

Certes les critères sociaux actuels restent (bourses, PCS défavorisées…) et s'y ajoutent des critères liés à la ruralité, au niveau d'équipement et aux personnels (ancienneté, part de contractuel·les…) mais la réelle nouveauté est la contractualisation : une fois que les critères sont satisfaits, les écoles ou établissements doivent passer un *«contrat»* triennal faisant l'objet

d'une évaluation. La dépendance vis-à-vis du rectorat est accentuée. Dans tous les pays où ces dispositifs ont existé, on a constaté une focalisation sur les indicateurs et non sur les progrès réels des élèves. Pourquoi ne pas le généraliser demain à l'ensemble de l'Éducation nationale ?

Quelle alternative ?

La réussite de l'Éduc Prio nécessite une révolution structurelle et pédagogique.
Ce projet promettant une démolition de l'Éducation prioritaire (la langue de N. Elimas avait même fourché en annonçant la disparition immédiate des REP), **il y a urgence à construire une mobilisation à l'échelle de toute l'Éducation prioritaire sur la base d'un projet ambitieux** : des critères transparents, un dispositif spécifique pour la ruralité, des moyens conséquents pour avoir des effectifs limités et des dédoublements… mais aussi une révolution pédagogique qui tourne résolument le dos à la logique des compétences et à la concurrence entre élèves.

Rémy Reynaud – CGT Éduc'action Bouches-du-Rhône

*»They look right… …and you… fai left.» – Chanson de Bennie Moten de 1926 reprise dans le film « Lucky number Slevin »

Direction d'école : le père Noël n'est pas passé

Après des mois de négociations, à quelques jours des vacances de fin d'année, le ministre pensait endosser les habits du père Noël en annonçant la pérennisation d'une prime de 450€/an pour toutes les directions et la création de 600 postes permettant une légère augmentation des décharges pour les écoles de moins de 4 classes, de 9 et 13 classes (soit 38% des écoles).

Pour la CGT Éduc'action, ce ne sont pas des cadeaux mais une simple aumône, un maigre saupoudrage. Il n'existe aucune garantie sur la pérennité de la prime ni sur des créations pluriannuelles de postes. Pire, le ministre n'avance aucune mesure améliorant des conditions de travail des collègues. Rien sur l'allégement des tâches ou l'aide indispensable des directeur·trices par du personnel administratif statutaire formé. Rien sur le développement du travail collectif des équipes ou une augmentation indiciaire des salaires.

Exigeons de vraies mesures

Le plus inquiétant reste la concomitance des réformes et discussions à venir : projet de loi Rilhac, fusion des corps d'inspection et remise en cause de l'existence même des IEN, statut administratif des écoles dans le Grenelle de l'éducation. Tout ceci ne vise qu'un seul objectif : imposer de nouvelles missions aux directeur·trices pour leur faire endosser un probable nouveau statut de supérieur·es hiérarchiques.

En résumé, plus de travail, plus de pression et de responsabilités pour quelques euros de plus. Joli cadeau… empoisonné.

Jérôme Sinot

Discriminations des professeur·es documentalistes

Le décret du 5 décembre 2020 portant sur la prime d'équipement a fait déborder un vase déjà bien plein chez les professeur·es documentalistes. Plus que l'argent, c'est le manque de reconnaissance de leur mission d'enseignement qui a déclenché la colère des collègues, menant à une journée d'action le 17 décembre.

Cette journée, partie du terrain, a mobilisé plus de 610 collèges et lycées. Si nombre d'entre eux·elles a visibilisé les tâches et missions d'enseignement qui font notre quotidien sur les réseaux sociaux, d'autres ont fermé le CDI aux élèves répondant ainsi au ministre qui, à l'amendement de la sénatrice M.P. Monier, a confirmé que la prime d'équipement ne serait accordée qu'*«aux enseignant·es devant élèves»*. **Alors que le CAPES de documentation a fêté ses 30 ans, nous sommes encore obligé·es de batailler.**

Les professeur·es documentalistes n'ont pas droit à la pondération de la prime REP, ni à la prime de professeur·e principal·e, leur indemnité de sujétion est inférieure à l'ISO des autres disciplines, ainsi que leur rémunération s'ils ou elles participent à *«devoirs faits»,* les heures supplémentaires ne peuvent pas être rémunérées à hauteur, et ils et elles ne sont pas comptabilisé·es avec les personnels d'enseignement les jours de grève.

#profdocencolere

La CGT Éduc'action revendique l'octroi de la prime d'équipement au même titre que tous les personnels d'enseignement et d'éducation et l'alignement des primes et indemnités avec les autres disciplines.

Sandra GAUDILLÈRE

Lancé en grande pompe le 22 octobre dernier, avec une myriade d'invité·es mais sans les syndicats de l'éducation, le « *Grenelle de l'éducation* » ressemble à une vaste opération de communication, où l'amateurisme fleure avec les idées ultra-libérales infusées par le ministre et ses émissaires. Retour sur ces ateliers et le départ de la CGT Éduc'action face à cette nouvelle offensive des hussards du libéralisme.

Dossier coordonné par Christine PAU

À marche idéologique forcée

Le Grenelle était déjà prévu avant l'assassinat de Samuel Paty mais il aurait été repensé par le ministre pour mettre davantage en avant *«le professeur au centre de la société»*. Les professeur·es en demandent-ils·elles autant ? À la demande de revalorisation indispensable des personnels, le ministre répond primes et individualisation de carrière, à la requête d'un minimum de respect pour les élèves et les professeur·es, celui-ci répond par la répression des lycéen·nes et des syndicalistes… Qu'attendre donc d'un *«Grenelle de l'éducation» ?*

Le ministre aurait-il changé de logiciel ? Les propositions esquissées lors des premières sessions d'atelier prouvent bien sûr tout l'inverse.

Dix ateliers vont *«travailler»* jusqu'en février.
Chaque atelier réunit des *«parties prenantes de l'éducation»* : entreprises, associations, enseignant·es, élu·es, collectivités territoriales et en dernier ressort les syndicats, dont certains à l'instar de la CGT Éduc'action, ont finalement quitté le navire, après avoir jugé sur pièces.

Chaque atelier est censé aborder un aspect de la profession enseignante : la rémunération, la gestion de proximité, l'encadrement, *«les collectifs pédagogiques»*, la formation, la gouvernance des écoles et établissements, l'autonomie, la mobilité, le numérique et les valeurs de la République.

Comment les *«résultats»* de ces ateliers vont-ils s'articuler avec ceux des multiples discussions actuelles dans le cadre de l'agenda social, qui réunissent, elles, pour le coup, les organisations représentatives des salarié·es et le ministère ? Mystère.

L'idéologie ultra-libérale à l'oeuvre

En revanche, ce que l'on sait déjà, c'est que ce Grenelle se terminera sans doute comme il a commencé, dans les strass et les paillettes et que le ministre se félicitera de la richesse et de la qualité du dialogue avec les intervenant·es qu'il, ou ses services... avait choisi·es, que le détricotage du statut est en route et que l'offensive idéologique ultra libérale de JM Blanquer s'en trouvera confirmée.

Christine PAU.

Grenelle : les loups sont entrés dans l'éducation

Jean-Michel Blanquer aime les profs et respecte les personnels de l'Éducation. Il organise dans sa grande mansuétude des États généraux de l'Éducation pour repenser le fonctionnement de l'Éducation nationale et se pencher telle une bonne fée sur les carrières de ses personnels.

Pour discuter de ces sujets, Jean-Michel a invité ses ami·es (il en a beaucoup, il est très populaire), tous ceux et celles qu'il estime nécessaires à la réflexion (sportif·ves, chef·fes d'entreprise, hauts fonctionnaires) et quelques professionnels de l'éducation.

Mépris des syndicats

Et enfin, les syndicats ont aussi eu le droit de s'installer sur un strapontin. La place qui leur est dévolue en dit long sur la considération que Jean-Michel porte à ces organisations représentatives des salarié·es. Depuis l'élection de Macron, ses gouvernements n'ont eu de cesse de les affaiblir et de les mépriser, faisant quasiment disparaitre les commissions paritaires.

Mais les syndicats c'est trop critique, ce n'est pas la cour dont Macron, Blanquer et consorts ont besoin. Enfin pas tous les syndicats, ceux de la police - souvent porte-parole de leur ministère, commentateurs de leurs propres *«exploits»* sur les plateaux TV voire rédacteurs des articles de lois, ne subissent pas ce mépris. On ne manque pas de les saluer. Ce n'est pas la vision que le gouvernement et le ministre ont des syndicats de l'enseignement considérés pour la plupart comme d'infâmes gauchistes muré·es dans une opposition stérile.

Aujourd'hui plusieurs syndicats ont quitté ou n'ont pas participé à ce Grenelle dont notre organisation la CGT Éduc'action, qui a claqué la porte face à cette farce : ces organisations représentent la majorité des voix exprimées lors des dernières élections professionnelles.

Mais les questions démocratiques n'étouffent pas un ministre tout puissant qui ne comprend pas que l'on puisse remettre en question sa politique. Les réformes contestées par une majorité de personnels et d'organisations syndicales, il n'en a eu cure.

Et le respect, parlons-en, quand un ministre décide de supprimer les DEUX heures consacrées à la préparation de l'hommage à Samuel Paty, collègue décapité devant son collège. Où est le respect ?

Blanquer, comme les autres, assume une politique régressive, autoritaire et conservatrice pédagogiquement ; tout cela sous un emballage avec sourires et compassion de façade. Ce Grenelle est écrit d'avance : dégradation des conditions de travail et d'étude, école des inégalités, carrières à peine revalorisées pour certain·es, voilà ce qui nous attend.

À nous maintenant d'organiser et de mener les luttes qui vont à la fois permettre de rendre aux syndicats leur rôle nécessaire et de reprendre en mains nos vies de salarié·es de l'Éducation nationale, et pas des sujets de nos gouvernants…

Samuel SERRE.

Florilège de l'atelier «protection et valeurs de la République»

Sous la présidence d'une ancienne inspectrice générale au ministère de l'Intérieur, cet atelier a été ajouté suite à l'assassinat du collègue Samuel Paty. Le but affiché était de faire des propositions pour aider à l'accompagnement des personnels face à la gestion de *«cas difficiles»* et assurer la protection des fonctionnaires le cas échéant.

C'était mieux avant !

Les discussions ont beaucoup porté sur la laïcité qui, pour certain·es, revient à sanctuariser une école étanche à son environnement sauf à collaborer de manière étroite, *« sans filtre »*, avec la police et la justice pour réagir à des difficultés identifiées dans le cadre de la prévention.

Bien sûr, on a également entendu les regrets d'un certain nombre de participant·es quant à la supposée perte d'autorité des enseignant·es : *«ces familles sont les enfants des années 80, nous payons nos dérives vertueuses» ; «Il n'existe plus de respect pour le professeur, le policier, le gendarme, le pompier, tous ceux qui représentent l'autorité».* S'y est ajoutée la dénonciation de la difficulté à faire appliquer les sanctions sur les élèves et des pistes pour ce faire ont été envisagées *« y compris en dehors du monde éducatif, en faisant intervenir les forces de police ou le monde judiciaire ».*

Au final, très peu de références à la dimension émancipatrice et éducative que peut constituer la laïcité et un débat aux idées plutôt rances.

Eléna Blond.

Caricature de dialogue social

L'atelier revalorisation du *«Grenelle de l'Éducation»* a été particulièrement symbolique de la vision du dialogue social du ministre et **des profondes menaces sur nos conditions de travail** que cache son plan de communication.

Les animateurs et animatrices de l'atelier avaient envoyé à ses membres (dont un DRH du CAC 40) des pistes de réflexion sur une future *«revalorisation»* à la suite de celle annoncée pour 2021.

Des débats orientés

Lors de la première réunion, les animateur·trices ont interrogé les membres de l'atelier sur d'éventuelles priorités (PE, enseignant·es non-titulaires et enseignant·es débutant·es), présentes dans le texte envoyé la veille. Les débats se sont donc orientés sur ces pistes permettant de conclure… que ces pistes ressortaient manifestement des débats.

De même, à notre demande de savoir sur quelle base l'atelier était censé travailler (quelle enveloppe budgétaire prévue) les animateur·trices ont renvoyé aux annonces du ministre à la fin de *«Grenelle»*.
Voilà pour la méthode.

La deuxième réunion devait s'intéresser aux pistes énoncées de modes de *«revalorisation»* (IMP, temps de travail, mérite, lieu d'exercice, formation, innovation). Autant dire qu'il n'était pas question d'augmentation indiciaire de l'ensemble des personnels mais **d'individualisation des carrières avec contreparties** : ce que refusent les personnels et qui aggravera les inégalités salariales Femmes/Hommes !

Michael Marcilloux.

Atelier encadrement, ou comment faire de vous des leaders.

Lors de cet atelier présidé par Pascal Papé, (directeur du centre de formation du stade Français) autoproclamé spécialiste *es* encadrement, ont été abordées les manières de fluidifier le passage de l'enseignement à l'encadrement et de valoriser (encore) les métiers de l'encadrement.

Hormis les représentant·es de syndicats ou de fédérations de parents d'élèves, seul·es représentant·es mandaté·es, les autres participant·es ne représentent que leur personne : enseignant·es (dont une conseillère municipale LREM) ou encore chef·fes d'établissement choisi·es selon des critères inconnus (un indice toutefois : pas pour leur esprit critique).

Tous et toutes manager·euses

Ce fut un grand moment de novlangue, où il fut beaucoup question de «*management*» et de «*leadership*». On a expliqué aux enseignant·es comment devenir des manager·euses dans leurs classes et cultiver l'esprit d'entreprise. On a appris que les meilleur·es enseignant·es sont ceux et celles qui deviennent chef·fes d'établissement. On a parlé souplesse et imagination mais aussi carcans qu'il faudra bientôt abattre (personne ne prononce le mot *«statut»* mais c'est tout comme). Enfin, on a médité ce type de propos : *«l'idéal est de proposer un monde meilleur dans lequel les personnels d'encadrement valorisent l'activité d'enseignant·es sans que cette profession ne se dérobe sous leurs efforts managériaux.»*

Christine Pau

«Grenelle de l'Éducation» nouveau manifeste de surréalisme

Le *«Grenelle de l'Éducation»* est une parodie de dialogue social.

En effet, les ateliers, dont la synthèse est probablement déjà écrite, sont dirigés par des personnalités de la société civile non spécialistes des questions abordées et par des hauts fonctionnaires de l'administration. Les personnels n'y pèsent pas grand-chose, tout comme les organisations syndicales, alors qu'il est d'abord question de nos métiers, de nos missions, de nos carrières.

Ce *«Grenelle»* vise à modifier en profondeur le métier des enseignant·es en contrepartie d'une hypothétique revalorisation pluriannuelle. Or, les pistes travaillées dans l'atelier dédié sont particulièrement inquiétantes : **hiérarchisation des priorités entre les catégories de personnels et individualisation des rémunérations.**

La CGT Éduc'action combattra toute volonté d'instaurer la concurrence entre les personnels et continue d'exiger une revalorisation des salaires, c'est-à-dire de la valeur du point d'indice et une amélioration des grilles indiciaires, de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale quel que soit leur statut.

Ceci n'est pas un Grenelle

Pour toutes ces raisons, nous avons pris la décision de ne plus participer aux travaux du *«Grenelle de l'Éducation»* pour ne pas servir de caution à une campagne de communication et de promotion du ministre, lourde de menace sur les statuts et les conditions de travail des personnels.

Michaël Marcilloux.

Le droit de retrait n'est pas le droit de grève

La sécurité au travail est un impératif légal, avec obligation de résultats pour l'employeur·euse. Ainsi, la loi prévoit que, ayant un motif raisonnable de penser qu'il·elle est placé·e dans une situation de danger grave et imminent ou constatant une défaillance dans les systèmes de protection, le·la travailleur·euse peut exercer un droit de retrait.

L'exercice du droit de retrait

L'agent·e qui exerce son droit de retrait se retire de la situation de travail dangereuse, pour un temps bref, ou plus long, ou de manière répétée face à une situation de travail particulière. Il·elle ne quitte pas son lieu de travail, mais seulement la situation dangereuse. Il·elle informe son employeur·euse, à l'oral, puis à l'écrit si possible, qu'il·elle se retire et précise où il·elle se tient à disposition de l'employeur·euse, après avoir mis en sécurité les personnes dont il·elle avait la charge, le cas échéant.

Droit individuel, mais logique colletive

Parallèlement à l'exercice de ce droit, il est très fortement conseillé de signaler le danger dans le RSST, voire dans le registre des dangers graves et imminents quand il existe. Il faut également saisir les mandaté·es CHSCT qui peuvent déposer une alerte DGI et obliger ainsi l'administration à les associer à l'enquête qui doit suivre ; cela permet d'éviter la partialité et sécurise le droit de retrait.

Renseigner les registres et exercer son droit de retrait sont des procédures individuelles. Toutefois, il est indispensable de les aborder dans le cadre d'une démarche collective. Le droit de retrait peut être exercé en même temps par plusieurs agent·es -chacun·e le dépose toutefois en son propre nom-, il est, dans ce

cas, bien plus souvent reconnu par l'administration, *a fortiori* quand il est documenté de manière très précise -traçabilité de fiches RSST antérieures, photos, témoignages, notes de service...-.

Le rôle fondamental du syndicat

Le syndicat et les militant·es ont un rôle fondamental à jouer en matière de droit de retrait.
D'abord, pour évaluer la pertinence de l'exercice de ce droit. Il s'agit, en effet, d'une démarche de prévention, face à un danger ; l'agent·e qui l'exerce doit être en mesure de motiver en quoi il·elle est exposé·e à un danger grave et imminent, personnellement.
Le droit de retrait n'est en aucun cas un moyen de pression vis à vis de l'administration, il ne doit pas être confondu avec le droit de grève. Ainsi, quand l'exercice du droit de retrait n'est pas approprié, le syndicat a aussi le devoir de le déconseiller.

Ensuite, le syndicat accompagne la démarche en faisant le lien avec les mandaté·es CHSCT, en travaillant l'écriture et la documentation des signalements et en veillant au respect des procédures -enquête, communication des résultats....

Enfin, le syndicat contribue à former les camarades sur ces questions de santé et de sécurité au travail, pour que ces droits soient utilisés au mieux !

Collectif conditions de travail
conditionsdetravail@cgteduc.fr

Reclassement des PLP

Un professeur de lycée professionnel (PLP) avait demandé au rectorat de Nice la prise en compte de ses années de militaire au sein de la Marine nationale et aussi au titre de ses années dans un centre de formation d'apprentis (CFA) privé.

L'administration avait rejeté ces deux périodes pour calculer son reclassement comme fonctionnaire titulaire.

Avec le soutien de la CGT Éduc'action, il a saisi le tribunal administratif de Nice qui lui a partiellement donné raison (TA Toulon, 4ème chambre, 19 novembre 2020, n° 1802233).

Pour la période militaire : jusqu'au bout !

L'article L. 4139-1 du code de la défense prévoit que : le militaire [….] est reclassé, [….] dans des conditions équivalentes […] à celles prévues pour un fonctionnaire par le statut particulier de ce corps ou de ce cadre d'emploi».

CFA compris

Mais le tribunal a relevé que «*le droit de bénéficier d'une reprise d'ancienneté au militaire qui, après avoir réussi les épreuves d'accès à un concours de la fonction publique civile, a été placé en position de détachement dans l'attente de son intégration ou de sa titularisation et a ainsi conservé la qualité de militaire jusqu'à la date à laquelle celle-ci a été prononcée*». Ce n'était pas son cas.

Notons par ailleurs que le conseil d'État prévoit qu'un fonctionnaire, ex-militaire, peut bénéficier de la conservation, à titre personnel, de son traitement antérieur, en application du dernier alinéa de l'article R. 4139-5 du code de défense. Il peut aussi, en application du premier alinéa de cet article, bénéficier des règles de reclassement prévues par le statut de son corps ou cadre d'emplois d'accueil si elles lui sont plus favorables (CÉ, n° 433781, 18 décembre 2020, *tables*).

CFA privé : ça compte !

Aux termes de l'article 22 du décret du 6 novembre 1992 : «Les professeurs de lycée professionnel sont reclassés conformément aux dispositions du décret du 5 décembre 1951 susvisé dont l'article 7 bis prévoit : « *Les années d'enseignement que les fonctionnaires régis par le présent décret ont accomplies dans les établissements d'enseignement privés avant leur nomination entrent en compte dans l'ancienneté pour l'avancement d'échelon* (…) ».

Au cas particulier, le rectorat faisait valoir que le statut juridique d'un centre de formation d'apprentis différait de celui d'un établissement d'enseignement privé hors contrat ou sous contrat d'association.

Pour le tribunal « *Si les centres de formation, régis par les dispositions […] du code du travail, en vertu de l'article L. 431-1 du code de l'éducation, ne relèvent pas du même régime juridique que les établissements d'enseignement privés, régis par les articles L. 441-1 à L. 445-2 du code de l'éducation, cette circonstance ne fait toutefois pas obstacle […] à ce que les années d'enseignement accomplies dans un centre de formation des apprentis soient prises en compte pour la détermination de l'ancienneté dans le corps d'intégration*». Cette décision est à rapprocher de celle rendue par le tribunal administratif de Caen (3ème chambre, 20 juin 2019, n° 1801519).

En conséquence le tribunal a enjoint au rectorat de procéder au reclassement selon ces nouvelles modalités et de procéder au rappel des traitements en résultant à compter du 1er septembre 2017, avec intérêts au taux légal et capitalisation à réception du recours gracieux le 5 décembre 2017.

Philippe PÉCHOUX

https://franc-cfa.com/change-franc-cfa-euros-afrique-ouest-xof

Plan national d'action égalité femmes/hommes

Le 16 décembre 2020, lors d'une séance du CTMEN, la CGT Éduc'action a émis un vote favorable au plan égalité à l'instar de la FSU, l'UNSA, la CFDT, et du SNALC, FO s'étant abstenu.

Fruit d'un travail mené depuis le 13 décembre 2017, ce plan a vu ses objectifs modifiés par l'intervention des organisations syndicales passant d'une simple démarche de labellisation égalité proposée par le ministère, à une série de propositions concrètes tant au niveau ministériel qu'au niveau académique.

Des avancées mais restons vigilant·es

La mise en place d'un rapport de situation comparée dans les académies, véritable outil pour dénoncer les discriminations et la décharge attribuée aux référent·es égalité (de 30% dans les DSDEN à 100% dans les plus grosses académies), revendication portée par la CGT Éduc'action, sont les premières avancées que nous pouvons constater.

En consentant à établir un diagnostic de la mixité des métiers, en prévenant les stéréotypes de genre dans les recrutements par une représentation équilibrée F/H dans les jurys d'examens et de concours et par l'alternance F/H des présidences de jury par exemple, le ministère montre sa volonté d'agir pour plus de mixité d'emplois.

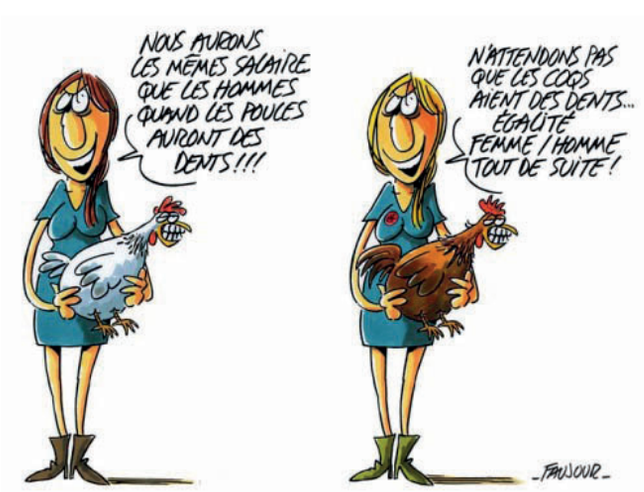

Cependant, il reste un sujet important à savoir les postes à profil, de plus en plus nombreux et dont le mode de recrutement ne favorise pas les femmes.

Concernant les écarts de rémunérations, les mesurer et évoquer la mise en place de mesures de résorption sont des propositions intéressantes mais malheureusement elles ne sont pas assorties de l'enveloppe financière nécessaire pour le rattrapage salarial en cas de discrimination avérée.

C'est sur ce point que nous sommes les plus critiques d'autant plus que la future revalorisation des enseignant·es se fera par le biais de l'indemnitaire, ce qui aggravera encore plus les inégalités salariales.

Pour l'accompagnement des situations de grossesse et de la parentalité, plusieurs mesures vont dans le bon sens mais des points sont encore à creuser comme les jours pour enfant malade (inégalité dans les cas de monoparentalité, souvent les femmes) ou la difficulté de poser un temps partiel (surtout dans le 1er degré).

Quant à la prise en compte des personnels victimes de violences sexistes et sexuelles, on peut noter également des avancées comme le déploiement de cellules de veille, mais celles-ci doivent réellement être mises en place par des collègues formé·es, la question étant *«qui écoute ?»*.

La CGT Éduc'action considère que ce plan constitue un véritable point d'appui. Voter pour ne signifie pas donner un blanc-seing. La CGT Éduc'action restera vigilante et saura se saisir aussi de cet outil dans les académies pour obtenir des avancées concrètes en matière d'égalité femmes-hommes.

Sandra Gaudillère et Nadine Castellani Labranche
co animatrices de la Collective

ANI télétravail : la CGT n'a pas signé

Malgré l'unanimisme conjoncturel (crise sanitaire) pour le télétravail, la CGT n'a pas signé l'Accord National Interprofessionnel (ANI).

Le télétravail peu répandu depuis l'avènement d'internet est devenu panacée universelle pour maintenir une activité de services en temps de population confinée !

Le ministère du travail en a fait une injonction, et a poussé à la roue pour que les *«partenaires sociaux»* négocient un ANI ! D'ailleurs les trois semaines de négociations tendues et de tractations débouchent davantage sur des reculs que sur de nouveaux droits !

Un accord au profit du MEDEF

Le patronat (MEDEF, CPME, U2P) obtient ce qu'il voulait à savoir un accord «*ni normatif, ni prescriptif*» renvoyant piètrement la responsabilité au législateur et à la législatrice de le transposer ou pas. Un tel accord relève de la falsification, puisque chaque employeur·euse va pouvoir «*mettre à sa sauce le télétravail*»[1] sans que les salarié·es, confiné·es ou pas, qui télé-travaillent aient obtenu de nouveaux droits.

Cependant gardons-nous bien d'une position dogmatique sur cette modification profonde du travail. Des salarié·es qui l'ont expérimenté, ne veulent pas forcément revenir au monde d'avant, et certain·es ont retrouvé des marges de manœuvre dans l'auto-prescription de leur travail ! Quand d'autres et particulièrement des femmes ont vu leur charge de travail exploser, avec un temps de travail de plus en plus difficile à maîtriser, mêlant sphère privée et vie professionnelle.

Nadine CASTELLANI – LABRANCHE

(1) Geoffroy Roux de Bézieux, patron du MEDEF, le 25 novembre

Éducation : libertés et sexualités

Nouvelle étape de la campagne pour les droits des femmes de la FERC et son collectif féministe femmes-mixité, à consulter sur https://www.ferc-cgt.org/communique-education-libertes-et-sexualites.

Les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes relèvent d'un système aux facteurs multiples. Revendiquer le droit à la sexualité, c'est réaffirmer comme nos prédécesseuses que *«notre corps est à nous»* : il ne doit pas subir de violence ; nos choix nous appartiennent : face à la culture du viol, c'est la culture du libre consentement. Fortes de cette puissance, les femmes et les filles militent pour toujours plus de justice sociale !

La FERC CGT revendique une éducation à la sexualité assurée par des personnels formés et la nécessité d'enseigner à tou·tes l'anatomie et la fonction du clitoris.

Elle lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dont les excisions, les maltraitances gynécologiques, le manque de recherche sur les questions des maladies spécifiquement féminines. **Pour promouvoir une culture de l'égalité, au travail et dans la société, elle lutte contre les discriminations liées aux genres et aux orientations sexuelles.**

Pauline SCHNEGG

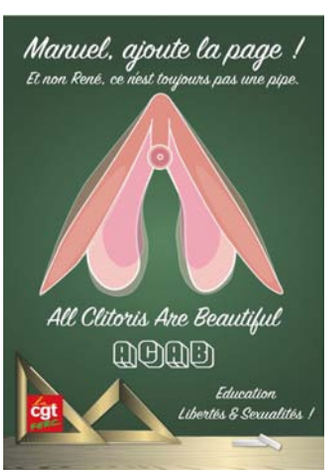

Suspension du jour de carence

Le Conseil commun de la Fonction publique a examiné le projet de décret relatif à la suspension temporaire du jour de carence pour les agent·es malades du Covid-19.

Le décret précise les conditions restrictives pour en bénéficier : seront concernés les personnels pour lesquels le test de détection du SARS-CoV-2 est positif, qu'il s'agisse d'un test RT-PCR ou d'un test antigénique, et cela, jusqu'au 31 mars 2021, sans rétroactivité de la mesure.

Il faut l'abrogation !

Pour la CGT Fonction publique, si cette mesure est une avancée objective pour les agent·es concerné·es, c'est bien l'abrogation définitive et rétroactive du jour de carence qui est nécessaire et non un dispositif temporaire, complexe et ne prenant pas en compte les derniers mois.

C'est en ce sens qu'un vœu, présenté par plusieurs organisations syndicales dont la CGT, a été adopté par le CCFP demandant l'abrogation du jour de carence.

Pauline Schnegg (d'après le communiqué UFSE du 7 janvier 2021)

Guide du Bordeaux colonial et de la métropole bordelaise

À l'occasion des manifestations dénonçant l'assassinat de George Floyd, une mobilisation mondiale contre le racisme a remis également en évidence la nécessité de décoloniser l'espace public.

La France s'est constituée comme État moderne en même temps qu'elle constituait son Empire. La violence coloniale est à l'origine de l'accumulation primitive du capital. Bordeaux a joué, au moins depuis Colbert, un rôle majeur dans cette construction, et les noms donnés aux voies montrent que les édiles ont été fiers de ce rôle.

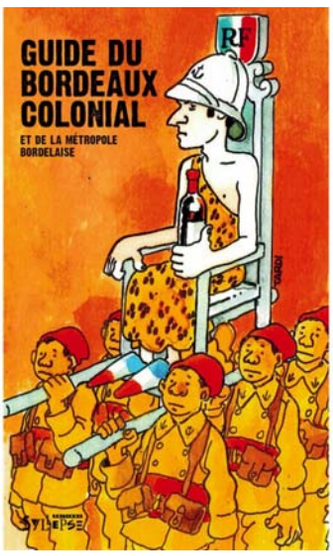

Le Guide publié par le réseau Sortir du colonialisme 33, dont le corps est constitué d'un abécédaire des rues, boulevards, ponts et autres places qui honorent ceux qui ont contribué à bâtir notre Empire, montre à quel point l'espace public est saturé par la présence des esclavagistes, des armateurs, des sabreurs, des universitaires théorisant l'inégalité des races.

Ce petit livre d'éducation populaire peut aussi donner des idées d'activités pédagogiques variées.

Franck Dôle

Sortir du colonialisme 33, Guide du Bordeaux colonial et de la métropole bordelaise, Syllepse, 2019, 250 p., 10 euros

Dématérialisation et maltraitance

De plus en plus de préfectures ont trouvé l'astuce pour empêcher la régularisation des travailleur·euses, des élèves ou des parents sans-papiers : la dématérialisation des prises de rendez-vous. Avant, les queues interminables au petit matin donnaient une image désastreuse des préfectures. Maintenant, la maltraitance est pire : elle devient invisible.
Les personnes mettent des mois à essayer d'obtenir un rendez-vous et voient s'afficher chaque fois la même ritournelle à l'écran de l'ordinateur ou du mobile : aucun rendez-vous disponible. Ainsi le gouvernement réussit à couper en amont l'admission au séjour et, *«en même temps»*, à réduire l'emploi public dans les préfectures.

Téléservice : aucun RDV disponible

Les conséquences humaines de ces pratiques *«modernes»* ont été dénoncées dans un appel unitaire à se rassembler devant le tribunal administratif de Montreuil (93). Ainsi s'y expriment les victimes de la dématérialisation exclusive : *«Depuis trois mois, j'essaie de me connecter plusieurs fois par jour au site de la préfecture pour avoir un RV»* raconte Karamoko, élève de Bac professionnel, scolarisé en France depuis 4 ans. *«Je n'arrive pas à avoir de RV en sous-préfecture depuis des mois, dit Kalifa, lycéen à Bagnolet (93), et quand je sors, j'ai peur».* Wahiba, mère d'un enfant lourdement handicapé, se désole : *«Si nous n'arrivons pas à avoir un titre de séjour, nous ne pourrons pas le laisser en Institut Médico Éducatif. Il sera sans solution pour l'école et pour les soins». «Le plafond de notre appartement nous est tombé sur la tête, nous sommes considérés comme prioritaires pour un relogement, mais tant que je n'ai pas de papiers, ce n'est pas possible»*, constate Yasmine. Et Amina, étudiante en classe prépa, confie : *«Tous les jours, j'ai peur de me faire expulser, de ne plus pouvoir continuer mes études. Je ne suis plus sereine, ça joue sur le moral, ça devient lourd à supporter...»*

Non seulement ces pratiques préfectorales aggravent la précarité et la souffrance des familles et élèves sans-papiers, mais elles sont illégales. Le Conseil d'État a beau confirmer le caractère facultatif du recours aux téléservices, les préfectures maintiennent l'obligation de passer par Internet, provoquant ainsi des référés au tribunal administratif, juste pour décrocher un rendez-vous. Beaucoup de nos élèves arrivent à leur majorité en première ou terminale. La loi les oblige à régulariser leur situation avant leur 19ème anniversaire.

Ne parvenant pas à obtenir de rendez-vous au moment de déterminer leurs choix dans Parcoursup, leur poursuite d'études et leur insertion sociale et professionnelle sont compromises. **La mobilisation se poursuit pour que ces personnes qui vivent, travaillent et étudient parmi nous aient enfin droit à un avenir.**

Pablo Krasnopolsky

Nicole HENNACHE, une vie d'engagement, de combat et de solidarité

Comme toutes celles et tous ceux qui la connaissaient, le décès de Nicole, ce vendredi 15 janvier, m'a profondément affecté.

Au cours des nombreuses années où nous avons travaillé ensemble au développement de notre syndicat, j'ai pu apprécier ses qualités humaines professionnelles : son sens de l'engagement, sa capacité de réflexion et d'analyse, sa retenue, sa gentillesse et son écoute, mais aussi sa fermeté pour défendre ses convictions. Nicole avait le souci de la perfection, comme en 2009 lorsqu'elle a co-animé l'une des tables rondes de la journée confédérale consacrée à la difficulté scolaire.

J'aimais nos discussions informelles en fin de journée avant de quitter nos locaux. Au-delà de sa passion pour son métier, elle me parlait, avec enthousiasme, de sa confiance dans les potentialités de ses élèves et notamment des travaux d'écriture qu'elle réalisait avec eux. Ils et elles devenaient des apprenti·es écrivain·es dont les récits furent, une année, édités en recueil. Ces instants partagés étaient aussi l'occasion d'échanger sur le théâtre, le cinéma, la littérature, les expositions

Impuissant·es devant cette disparition nous ne disposons que de mots pour formaliser notre tristesse. C'est avec ceux-ci, Dominique, que nous voulons t'assurer de toute notre amitié, toi et tes enfants, Bérangère et Gautier, vous qui avez su l'accompagner, avec tendresse et abnégation, tout au long de son combat contre la maladie.

Denis Baudequin

En 1980, après des études littéraires et l'ENNA, Nicole a été affectée à Nogent, Vitry, et enfin Ivry jusqu'à sa retraite en 2011. Elle était profondément attachée à son métier considérant qu'il devait permettre, avec les moyens nécessaires et une pédagogie progressiste, la réussite de tou·tes les élèves.

Se reconnaissant dans les valeurs de fraternité, de solidarité, de progrès et de justice sociale portées par la CGT, Nicole a pris part à ses différents combats : la reconnaissance des personnels de LP comme personnels de lycée à part entière, la titularisation des MA, la régularisation des élèves et enseignant·es étranger·es. Ses prises de position n'ont jamais été de posture. Avec son mari Dominique, ils ont parrainé des parents d'élèves sans-papiers, leur engagement était l'expression d'une conscience sociale aiguë. Rejetant l'infantilisation institutionnelle, elle a pendant des années, refusé l'inspection.

Elle a été membre du Bureau, puis secrétaire générale de la section départementale du SNETP-CGT du Val de Marne jusqu'en 1989 dans le tout nouveau SDEN affilié à l'UNSEN.
Élue paritaire académique de Créteil puis élue paritaire nationale de 1999 à 2005, Nicole, en 2002, devient à la fois membre de la commission exécutive de l'UNSEN et de son Bureau jusqu' en 2011. Elle sera également rédactrice en chef du journal Perspectives Éducation Formation à partir de 2008.

Vous avez dit séparatistes ?

Les retraité·es d'aujourd'hui, ont peu ou pas connu la guerre si ce n'est celle qui a mis du temps à dire son nom : la guerre d'Algérie.

Le 17 octobre 1961, alors qu'ils et elles manifestaient pacifiquement pour leur droit à l'indépendance et contre le couvre-feu, des centaines d'Algérien·nes, alors Français·es, ont été assassiné·es, précipité·es dans la Seine sous les ordres du préfet Papon, condamné pour crimes contre l'humanité. Une chape de plomb s'est abattue sur ce massacre, disparu dans les oubliettes de l'histoire et des manuels scolaires, tout comme celui du 8 mai 1945 à Sétif, occulté pendant des années.

Au moment où nous sommes accablé·es par l'assassinat de Samuel Paty, peu soutenu par l'institution, les enseignant·es s'interrogent sur leur liberté d'enseigner, sur la liberté d'expression et sur la portée historique de nos enseignements si des pans entiers de notre histoire sont tus. Le *«silence du fleuve»* a été brisé il y a quelques années : fleurs dans l'Isère, stèle sur le Pont Saint-Michel…

De la Seine à la Méditerranée

Aujourd'hui, c'est dans la Méditerranée que les victimes du racisme, du néo-colonialisme, des guerres, du capitalisme, trouvent la mort alors que ceux et celles qui leur viennent en aide sont poursuivi·es. Aujourd'hui le peuple algérien manifeste pour la démocratie, l'égalité et d'autres guerres, près de nos frontières, sèment morts et destructions.

Aujourd'hui, le gouvernement, sous couvert de lutte contre le terrorisme qu'il faut certes combattre, s'attaque au *«séparatisme»*. Séparatistes nos concitoyen·nes musulman·es qui participent par leur travail à l'enrichissement du pays ?

Qui sont les séparatistes ?

Ceux qui autrefois ont organisé esclavage et colonisation, qui mènent aujourd'hui une politique de ségrégation sociale, avec des quartiers privés de services publics !

Ceux et celles qui détruisent l'Éducation censée transmettre la culture et la formation nécessaires à la vie des jeunes.

Ceux et celles qui suppriment lits et emplois dans le domaine de la santé, qui trient les malades, lors de cette crise sanitaire qui révèle la crise du système ! Ceux et celles qui déversent des milliards sans contrepartie à de grands groupes qui licencient, maintenant ainsi la précarité !

Ceux et celles qui discréditent les manifestant·es et organisent le divorce entre les citoyen·nes et la police dont le rôle premier est d'assurer la sécurité.

Aujourd'hui avec la CGT, en activité, à la retraite, on ne lâche rien ! Plus que jamais, même masqué·es, luttons pour construire un monde de vrais progrès, de solidarité sur une planète habitable.

J.Emeyriat Section Nationale des Retraité·es

G

G comme Grenelle

Il est des expressions qui résonnent tant elles sont empreintes d'histoire et celle de *«Grenelle»* en fait partie.

Pourtant aujourd'hui le nom de « Grenelle » est surtout utilisé pour désigner des pseudo-consultations publiques de grande ampleur avec l'ensemble des acteur·trices sociaux·les. Quelques *«Grenelle»* ont été organisés depuis les années 80 comme celui des retraites par M. Rocard ou celui de la Santé par E. Guigou. Sans compter le *«Grenelle de la chasse»* d'Y. Cochet en 2001. Puis il a été remis au goût du jour par Nicolas Sarkozy avec notamment le Grenelle de l'environnement en 2007. Qui se souvient d'ailleurs du Grenelle de l'Insertion en 2007, du très haut débit en 2008 ou celui de la mer en 2009, ou mieux encore celui des ondes en 2009 ? Et pour cause, ils ont débouché sur pas grand-chose, voire sur rien. Plus récemment, Marlène Schiappa avait lancé un Grenelle contre les violences conjugales en 2019 et Jean-Michel Blanquer en 2020 le Grenelle de l'Éducation dont on entrevoit le triste résultat.

Grenelle : de 1968 à 2021

Plus que des négociations ayant pour objectif des avancées sociales, **il s'agit surtout de campagnes de communication pour mieux faire passer les reculs sociaux**.

Denis Barbet, maître de conférences en science politique à l'IEP de Lyon et auteur *de Grenelle, Histoire politique d'un mot*, a recensé plus de 150 *«Grenelle»* depuis 1968.

Car, rappelons-le, cette expression trouve son origine pendant le mouvement social de mai 1968.

Georges Pompidou, Premier ministre, organise alors des négociations au ministère du Travail, installé rue de Grenelle, avec toutes les organisations syndicales et patronales. Commencée le 25 mai à 15h, la négociation de Grenelle s'achèvera le 27 mai à 8h du matin après 25 heures de débat, durant lesquels les représentants du gouvernement et ceux du patronat s'adressent surtout à ceux de la CGT. Mais rien sur les ordonnances anti-sécurité sociale, objet initial du conflit, dont la CGT exige l'abrogation.

La CGT refusera de signer le texte final présenté, d'autres s'abstiendront également ce qui expliquera que cette négociation se finisse sur un constat et non sur un accord, avec notamment une hausse du SMIG de 35%. Et Georges Séguy de commenter : *«La démentielle utopie devient soudain réalité, sans que l'économie n'en souffre le moins du monde»* [1]. S'y ajoutent l'augmentation des salaires, la création de la section syndicale d'entreprise, la promesse de réduction du temps de travail…

De nombreux accords de branches et d'entreprises seront signés dans la foulée grâce à la pression exercée par les salarié·es en grève.

Pourtant ce Grenelle va laisser comme un goût amer car pour beaucoup comme pour la CGT, *«le compte n'y est pas : en effet, les espérances d'un changement politique ne se concrétisent pas.»* [2]

Nadine CASTELLANI-LABRANCHE

(1) Georges Séguy, Résister de Mauthausen à mai 68, ed l'Archipel, 2008(

2) Elyane Bressol, IHS CGT

Le *«Grenelle de l'éducation»* ressemble à une vaste opération de communication, où l'amateurisme fleure avec les idées ultra libérales infusées par le ministre et ses émissaires. Retour sur ces ateliers et le départ de la CGT Éduc'action face à cette nouvelle offensive des hussards du libéralisme.